

**COMMISSION DE REFORME DU MATERIEL**  
**Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours**

Le site [www.sdmsis.fr](http://www.sdmsis.fr) comporte une rubrique MATERIEL REFORME.

Cette rubrique comporte la liste de tous les matériels et véhicules que le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours se propose de mettre à la réforme.

Le règlement de la consultation joint au fichier MATERIEL REFORME indique la procédure à suivre pour l'achat du matériel.

Le lieu d'exposition des matériels est précisé.

Un document type permettant aux entreprises de faire leurs offres est également joint au règlement de consultation (page 3), chaque rubrique devant être renseignée.

Tous les matériels et véhicules sont vendus en l'état et les renseignements les concernant portés sur les listes n'ont qu'un caractère indicatif non opposable.

**IMPORTANT** : seuls les professionnels des secteurs concernés peuvent se porter acquéreurs des matériels qui nécessitent le passage de contrôles techniques types véhicules, matériels de levage, matériels industriels qui ne sont plus aux normes etc.